



Formation



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION 2018 CADRE DE SANTE



Institut de Formation Cadre de Santé
IRFSS Hauts de France – site de Lamorlaye
Avenue Jacqueline Mallet
60260 Lamorlaye
Téléphone : 03 44 67 11 40
lbtissam.boujdoun@croix-rouge.fr



SOMMAIRE

- ◆ **Edito**

- ◆ **Modalités d'accès à la formation cadre de santé**
 - les conditions d'accès
 - les épreuves de sélection

- ◆ **Programme de la formation**

- ◆ **Calendrier**

- ◆ **Conditions financières & matérielles**

- ◆ **Liste des pièces à fournir**

- ◆ **Annexes**
 - Fiche d'inscription aux épreuves de sélection
 - Certificat de prise en charge financière
 - Certificat médical d'aptitude

EDITO

La vocation de l'Institut de Formation Cadre de Santé de Lamorlaye est de préparer au Diplôme Cadre de Santé les professionnels infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, diététiciens, techniciens de laboratoire, ergothérapeutes, préparateurs en pharmacie, manipulateurs en radiologie et psychomoteurs. Le diplôme ouvre deux voies d'exercice professionnel : cadre de santé d'une unité de soins fonctionnelle et cadre de santé formateur.

La formation conduisant au Diplôme Cadre de Santé s'articule autour de plusieurs principes. C'est une formation d'adultes et de professionnels de santé. Elle valorise le concept de l'alternance et autorise, en promotion, la rencontre de plusieurs étudiants issus de filières diverses.

Chaque apprenant est lié à un projet professionnel, projet qui devient le fil conducteur de son cursus de formation.

La formation cadre de santé se déroule sur une durée de 1260 heures réparties sur 42 semaines (temps présentiel et en stage).

PROGRAMME DE LA FORMATION

En référence au décret n°95-926 du 18 août 1995 et à l'arrêté du 18 mai 1995, et aux arrêtés du 27 mai 1997 et 16 août 1999, la formation s'articule autour de six modules :

- **Module 1, l'initiation à la fonction cadre** (90 heures)
 - 3 semaines d'enseignement théorique
 - 3 semaines de stage hors secteur sanitaire

 - **Module 2, santé publique** (90 heures)
 - 3 semaines d'enseignement théorique

 - **Module 3, analyse des pratiques et initiation à la recherche** (90 heures)
 - 3 semaines d'enseignement théorique

 - **Module 4, fonction d'encadrement** (150 heures)
 - 5 semaines d'enseignement théorique
 - 4 semaines de stage en établissement sanitaire ou social

 - **Module 5, fonction de formation** (150 heures)
 - 5 semaines d'enseignement théorique
 - 4 semaines de stage en établissement de formation sanitaire ou social

 - **Module 6, approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels** (150 heures)
 - 5 semaines d'enseignement théorique
 - 4 semaines de stage soit en établissement sanitaire ou social, soit en établissement de formation, soit en structure de santé publique.
- Et comporte aussi :**
- 2 semaines de travail personnel de recherche et de documentation
 - Et 1 semaine de congés

MODALITES D'ACCES A LA FORMATION CADRE DE SANTE

Les conditions d'accès :

Conditions définies par les arrêtés du 18 août 1995, du 27 mai 1997 et du 16 août 1999

- Etre titulaire d'un diplôme permettant la profession : d'infirmier, masseur-kinésithérapeute, manipulateur en électroradiologie, préparateur en pharmacie, diététicien, ergothérapeute, technicien de laboratoire, psychomotricien.
- Justifier de 4 années à temps plein d'exercice de la profession exercée au plus tard le 31 janvier 2018.

Les modalités pratiques

- Déposer un dossier complet et conforme aux pièces demandées, avant la date de clôture des inscriptions aux épreuves de sélection
- Passer et réussir les épreuves de sélection

« Toute condition particulière de passation des épreuves devra faire l'objet d'une demande auprès de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France (antenne Picardie) au moment de l'inscription au concours d'entrée. Pour toute difficulté pour passer les épreuves dans les mêmes conditions que les autres candidats, survenant après cette inscription, la démarche devra être faite dès que le problème sera connu. »

Les épreuves de sélection

Une épreuve d'admissibilité, écrite et anonyme. Cette épreuve, d'une durée de 4 heures, notée sur 20 consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire et social. Elle a pour but de tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit. Ne peuvent être déclarés admissibles que les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10.

Une épreuve d'admission à partir d'un dossier rédigé par le candidat. Ce dossier se compose :

- d'un curriculum vitae, précisant le déroulement de carrière, les formations et diplômes
- d'une présentation personnalisée portant sur :

- ▶ Son expérience et ses perspectives professionnelles, sa participation à des travaux, études, publications, groupes de réflexion, actions de formation et, éventuellement, les responsabilités exercées dans des organismes ou associations
- ▶ Ses conceptions de la fonction cadre et ses projets.

Cette épreuve notée sur 20, dont l'évaluation est assurée par trois membres du jury désignés par son président, comporte, outre l'examen du dossier, un exposé oral de 10 minutes, au cours duquel le candidat présente son dossier et un entretien de 20 minutes.

La note finale est la somme de la note d'admissibilité et la note d'admission. Ne peuvent être déclarés admis que les candidats dont la note finale est égale ou supérieure à 20 sur 40, sans que la note d'admission soit inférieure à 10 sur 20.

CALENDRIER*

*Ces dates sont communiquées sous réserve de modifications éventuelles

La sélection des candidats

	IFCS de Lamorlaye
Dépôt des dossiers	15 février 2018 <i>cachet de la poste faisant foi</i>
Admissibilité épreuve écrite	Le 22 Mars 2018
affichage des résultats	Le 30 mars 2018
Admission épreuve orale	du 30 avril au 09 mai 2018 inclus
affichage des résultats	15 mai 2018

Les résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission seront consultables sur le site Internet de notre région:

<http://irfss-hauts-de-france.croix-rouge.fr>

La rentrée

Le 03 septembre 2018

Les réunions d'information

Pour répondre à vos questions et vous présenter la formation, nous vous invitons à notre journée de porte ouverte organisée le **samedi 27 janvier 2018 de 9h00 à 16h30**.

CONDITIONS FINANCIERES ET MATERIELLES

Frais d'inscriptions aux épreuves de sélection en formation cadre de santé

Ils s'élèvent à 115 € et doivent être payés par chèque au moment de l'inscription.
Les droits demeurent acquis en cas de désistement ou de non acceptation du dossier.

Frais de formation

Les frais de la formation sont fixés à :

- Tarif employeur, OPCA, FONGECIF ... : 9500€
- Tarif demandeur d'emploi : 4750€
- Tarif dégressif si plusieurs agents d'un même établissement : réduction de 30% à partir de la 2^{ème} personne, soit 6650€

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- La **fiche d'inscription** (formulaire joint)
- Deux photos d'identité dont une collée sur la fiche d'inscription
- Photocopies certifiées conformes, par vous-même, de vos **diplômes secondaires et professionnels dûment enregistrés** (cachet de l'enregistrement au dos du diplôme ou numéro ADELI)
Si diplôme belge, merci de joindre l'autorisation d'exercer en France obtenue auprès de la Direction Générale de la Santé + enregistrement auprès de l'ARS du lieu d'exercice.
- Une fois l'admission prononcée : le **certificat médical** émanant d'un médecin agréé ARS attestant l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la formation (la liste des médecins agréés peut s'obtenir auprès de l'ARS de votre Région)
- Une **attestation de l'employeur** ou des employeurs, **justifiant des quatre années d'exercice professionnel**, ou, pour les candidats exerçant dans le secteur libéral un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice, établie par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et tous autres documents permettant de justifier des modes d'exercice.
- Une **attestation de prise en charge ou de demande de prise en charge des frais** de formation par l'employeur ou l'organisme de financement concerné, ou, à défaut un engagement sur l'honneur du candidat de régler les frais de formation.
- Un chèque de 115 € (droits d'inscription) libellé à l'ordre de la Croix-Rouge française. Ces droits d'inscription restent acquis à l'Institut en cas de refus de dossier et/ou de désistement.
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport.
- Le coupon d'autorisation de diffusion des résultats sur internet

IFCS de Lamorlaye

Croix-Rouge française

Avenue Jacqueline Mallet

60260 LAMORLAYE

Tél : 03 44 67 11 40

Au plus tard le 15 février 2018 minuit

Le cachet de la poste faisant foi

Fiche d'inscription aux épreuves de sélection (1/2)

Année 2018-2019

Un exemplaire pour chaque institut choisi.

PHOTO
A COLLER

ETAT CIVIL

Nom Nom de jeune fille

Prénom

Date et lieu de naissance

Situation Familiale : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Autre Nombres d'enfants :

Adresse personnelle

Code Postal Ville

Téléphone E-mail

FORMATIONS & DIPLOMES

Formation antérieure au diplôme professionnel (diplôme ou niveau d'études obtenues)
.....
.....

Diplôme professionnel :

- Titre et date d'obtention
- Institut de formation

Diplôme de spécialité et date d'obtention :

Autres diplômes et date d'obtention :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Nom de l'employeur

Adresse professionnelle

Tél E-mail

Certificat de prise en charge financière

Année 2018-2019

Nom de naissance Nom de jeune fille

Prénom Date de naissance

Fonction exercée

Nom et adresse de l'établissement

.....

Unité fonctionnelle ou service

Type d'établissement :

Public

Privé à but lucratif

Privé à but non lucratif

Privé à but non lucratif (PSPH)

MODE DE PRISE EN CHARGE

Par mon établissement

- Plan de formation (PAUF)
- Fonds propres de l'établissement

Nom de l'OPCA :

Par l'initiative personnelle

- Congé individuel de formation
- Autofinancement

Nom de l'OPCA :

Autres

Précisez.....

Joindre obligatoirement une attestation de prise en charge ou de demande de prise en charge établie par l'employeur ou l'organisme de financement.

Date :

Signature :

Fiche médicale

Année 2018-2019

CETTE FICHE EST A RENDRE UNE FOIS VOTRE ADMISSION PRONONCEE

Cette fiche ne peut être complétée que par un médecin agréé par l'ARS.
La signature du médecin doit être suivie de la mention « Médecin agréé ARS »

CERTIFICAT MEDICAL

Je, soussigné (e) Dr Médecin agréé par ARS

Certifie avoir examiné :

Nom Prénom.....

Né(e) le..... à.....

Et déclare que son état de santé est :

- Compatible
- Incompatible

Avec les études de cadre de santé

Date

Cachet et signature du médecin

**AUTORISATION DE PUBLICATION DES RESULTATS
DU CONCOURS SUR LE SITE INTERNET**

<http://irfss-hauts-de-france.croix-rouge.fr>

Je soussigné(e) M

AUTORISE l'IRFSS de Picardie à utiliser mon nom lors de la publication des listes d'admissibilité et d'admission au concours d'entrée 2018 sur le site INTERNET de l'Institut

N'AUTORISE PAS l'IRFSS de Picardie à utiliser mon nom lors de la publication des listes d'admissibilité et d'admission au concours d'entrée 2018 sur le site INTERNET de l'Institut.

Cochez la case correspondante

Fait à

Nom et signature

Le.....